cusation, l'abbé Bruneau avait toujours refusé de reconnaître qu'il connaissait la veuve Bourdais et qu'il avait été en relations avec elle. Or le jour où vient de recueillir, relativement à cette dernière affaire, un renseignement des plus importants.

L'abbé Bruneau aurait écrit quelques jours avant le crime à la marchande de fleurs pour lui demander de l'argent, et celle-ci lui aurait assigné un rendez-vous dont la date coïncide précisément avec celle où l'assassinat a été commis.

Une dame appartenant à la haute société de Laval a eu connaissance de la lettre adressée par l'abbé Bruneau à la veuve Bourdais, et de fait est arrivé à la connaissance des magistrats instructeurs. Cette dame qui est actuellement en villégiature dans le département des Côtes-du-Nord, sera interrogée prochainement en vertu d'une commission rogatoire. Si l'existence de la lettre de l'abbé Bruneau est prouvée, la culpabilité de ce dernier ne serait plus aucun doute en ce qui concerne l'assassinat de la veuve Bourdais.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

A la Chambre

Le serment judiciaire

Paris, 24 juin. — La Chambre reprendra demain, après avoir statué par la procédure de considération des propositions de lois déposées par MM. Chausing et Gayet Berry dans le but d'autoriser le vote des électeurs absents ou malades, la discussion du projet sur le serment judiciaire, interrompue mardi dernier par le renvoi à la commission de l'amendement Goujon.

Cet amendement, on s'en souvient, tendait non-seulement à supprimer la formule religieuse du serment, mais à abolir d'une façon complète le serment judiciaire et à le remplacer par la simple promesse. Ainsi, d'après l'amendement de M. Goujon, le président tiendrait le langage suivant : « Vous promettez... etc » et la prestat on lui répondrait : « Je le promets. »

La commission, après l'avoir examiné pour la forme a conclu au rejet de l'amendement. Elle n'en avait d'ailleurs demandé le renvoi que pour éviter la prise en considérat on, que d'après la teneur pure pour le débat semblait peu certaine. C'est donc sur le fond de l'amendement que la Chambre statuera demain et il est fort possible qu'elle le vote malgré l'avis de la commission.

Dans ce cas, la loi retournerait au Sénat qui, de son côté, maintiendrait son texte et les partisans de la réforme devraient renoncer à la voir aboutir au moins avant plusieurs années.

Les promotions militaires

La promotion militaire du 14 juillet tiendra cette année fort importante. Elle comprendra non que pour l'infanterie, 4 colonels, 13 lieutenant-colonels, 42 chefs de bataillons et 140 capitaines.

Pour les autres armes la proportion est à peu près la même.

Arrestation d'espions

Grenoble, 23 juin. — Hier, dans l'après-midi, vers trois heures, deux gendarmes de Grenoble se sont rendus à l'hôtel du restaurant Balbot, à Eybens, pour perquisitionner dans la chambre de deux voyageurs descendus à l'hôtel.

Ces deux individus, de nationalité allemande, ont été signalés comme espions par M. E. Ravanit, adjoint au maire d'Eybens.

Ils étaient arrivés dans cette commune depuis samedi dernier et s'occupaient à prendre le croquis de nos forts.

Conduits à Grenoble par les gendarmes, ils ont été écroués à six heures du soir à la maison d'arrêt.

Immense incendie à Marseille

Marseille, 23 juin. — Un incendie a éclaté dans les hangars de la Chambre de commerce. Une pile de 8,000 sacs a été consumée. Les dégâts sont considérables, mais couverts par une assurance.

M. Balbaut, à la prison d'Etampes

On a annoncé comme imminente la mise en liberté de M. Balbaut, et ceux de ses amis qui en sont démentis à Paris, dans la mauvaise fortune espèrent obtenir sa grâce pour le 14 juillet prochain.

M. Balbaut aura subi, à cette date, environ même mois de « cellule » sur les 12 mois que comporte sa condamnation; il bénéficierait donc d'une remise de la moitié de sa peine.

L'ancien ministre des Travaux publics, qui a été condamné à deux ans de prison le 20 mars 1893, est entré à la prison d'Etampes le 26 mars, où il a occupé successivement la cellule 14, située au premier étage, Le Guay occupait alors la cellule 1, au rez-de-chaussée; Tripond la cellule 12, au premier étage, et Turpin la cellule 25, vois ne de la précédente, également au premier étage.

Mme Balbaut, quelques parents et amis se rendirent à Etampes d'une façon régulière pour voir le prisonnier; mais, peu à peu, les visiteurs devinrent plus rares et se virent cet mois bientôt à Mme Balbaut et à ses deux filles.

L'une de ces dernières est morte il y a quelques mois à la suite d'un refroidissement qu'elle dans le trajet de Paris à Etampes; l'autre est seule maintenant pour accompagner sa mère.

Mme Balbaut, elle, n'a pas manqué un seul jour de rendre visite à son mari depuis son internement.

Celui-ci est soumis à un régime exceptionnel : il ne peut disposer du vin et du pain qui lui sont autorisés les autres prisonniers; il a à sa disposition du papier, des livres, et peut prendre à la table commune qui lui plaît.

Rien plus, il a la faculté qui tous les matins de Paris à cette heure vingt minutes et arrive à Etampes à midi douze minutes, apporte au prisonnier un déjeuner acheté chez le marchand de vins, commissionné de la rue de l'Hôtel-de-Ville.

Le repas terminé, les époux peuvent rester ensemble jusqu'à trois heures et demie, et Mme Balbaut reprend le train pour Paris à trois heures quarante minutes.

Manifestation au quartier Latin

Une certaine effervescence régne en ce moment au quartier Latin, où les étudiants préparent quelque manifestation pour le 14 juillet, anniversaire de l'ouverture du Jardin-Mabille.

Des affiches ont été apposées dans les rues de ce quartier, dans le but de préparer la manifestation de cette manifestation.

Les étudiants sont décidés à être très polis, mais ils ont l'intention de rendre leur manifestation aussi pittoresque que possible.

VITALITÉ COMPARÉE

Vitalité comparée de l'homme et de la femme :

Un médecin d'une compagnie d'assurances américaine, M. Insmée Grunsch, vient de publier une statistique intéressante (*The American Journal of the medical sciences*, mars 1894), relative à la longévité comparée de l'homme et de la femme. L'impression générale que la femme vit plus longtemps que l'homme, qui résulte d'ailleurs de l'existence prouvée déjà, d'un plus grand nombre de veuves que de veufs, se trouve ainsi confirmée, et il est maintenant établi que la vie de la femme, en dépit de la délicatesse apparente du sexe dit faible, est en somme plus résistante et plus longue que celle de l'homme.

D'après les chiffres donnés par M. Symonds, pendant les premières années de la vie, de 0 à 5 ans, la mortalité féminine est déjà un peu inférieure à la mortalité masculine. Puis les différences vont vivement et fortement s'accentuant pour atteindre un premier minimum vers l'âge de douze ans où la mortalité féminine est de 3 56 et la mortalité masculine de 4 28 pour 1,000.

De 12 à 16 ans (éveil de la puberté), la vitalité féminine subit une crise passagère, et la mortalité des femmes est de 1 66 pour 1,000, alors que celle de l'homme n'est que de 1 18; mais, de 16 à 20 ans, l'augmentation reprend du côté des hommes, dans la proportion de 221 pour 1 70.

Puis cette mortalité masculine relasend lentement au niveau de la féminine jusqu'à 46 ans, où elles s'égalent toutes deux, atteignant alors 11 11 pour 1,000. Cet âge représente la fin de la période de la conception, et c'est sans doute l'influence de la parturition qui augmente la mortalité féminine pendant les années précédentes.

On a dit que la période décennale de 46 à 56 ans était la « période critique » pour la femme. Il n'en est rien: sa mortalité n'est pas graduelle.

Au contraire, celle de l'homme est en cette année plus de moitié moins forte que celle de la femme et de 47 pour 1,000.

A partir de ce point la mortalité des femmes gagne rapidement sur celle des hommes pendant la période de 56 à 60 ans, qui pourrait être appelée plutôt leur période critique.

Ensuite les deux mortalités sont très différentes, celle des femmes se maintenant au-dessous de celle des hommes.

L'appel des réserves

La ministre de la guerre a décidé que l'appel en 1894, pour la période d'automne, des hommes de la disponibilité de l'armée active astreinte à accomplir une période d'exercices, et des réservistes des classes 1883, 1886 et 1887, aurait lieu de la façon suivante :

Disponibilité de l'armée active,

Les hommes dispensés par l'article 25 de la loi du 13 juillet 1889 et les hommes dispensés par les articles 21 et 22 qui auront fait connaître avant le 1er avril 1894, au général commandant la subdivision, leur intention de concourir au grade de sous-lieutenant de réserve, seront convoqués par ordre d'appel individuel pour une période d'exercices de quatre semaines, du lundi 27 août au dimanche 23 septembre inclus.

Réserve de l'armée active des classes 1883, 1886 et 1887 ou des classes marchant avec celles-ci.

Seront convoqués en une seule série du dimanche 27 août au lundi 23 septembre, les réservistes de la classe 1886 affectés aux bataillons des régiments d'infanterie à l'exception de ceux appartenant au dépôt et à divers bataillons désignés par le ministre.

Aux régiments de tirailleurs algériens.

Aux régiments de zouaves, pour :

2° Les réservistes des classes 1883, 1886 et 1887, affectés aux régiments actifs d'infanterie bataillons 1, 2, 3 et section hors rang.

Aux compagnies de sous-officiers des bataillons attachés aux 14e et 15e régions. Aux régiments de zouaves.

Seront convoqués en deux séries du lundi 27 août au dimanche 23 septembre inclus, les réservistes de la classe 1886 affectés aux bataillons d'artillerie à pied.

Du lundi 1er octobre au dimanche 28 octobre inclus les réservistes de la classe 1886 affectés aux régiments d'artillerie de campagne.

Aux régiments d'artillerie divisionnaires.

Aux régiments d'artillerie de pontonniers.

Du lundi 27 août au dimanche 23 septembre inclus, des réservistes de la classe 1886 affectés aux bataillons de sapeurs-mineurs des régiments de génie, aux bataillons de sapeurs de chemins de fer des régiments de chemins de fer.

Du lundi 1er octobre au dimanche 28 octobre inclus les réservistes de la classe affectés aux régiments de sapeurs-conducteurs des régiments du génie, aux régiments de sapeurs conducteurs des régiments de chemins de fer.

En dehors de ces convocations, d'autres auront encore lieu par ordres d'appels individuels.

Classes de 1880, 1870 et 1869

Les hommes des catégories ci-dessous sont prévenus qu'ils devront déposer leur livret individuel, soit à la mairie, soit à la gendarmerie de leur domicile ou de leur résidence.

Du dimanche 5 août jusqu'au dimanche 19 août 1894.

1° Tous les hommes de la classe de mobilisation de 1880, excepté ceux qui sont déjà passés dans l'armée territoriale à sous-officier comptant entre le 1er janvier et le 1er juillet 1894 et aux classes dans les services auxiliaires;

2° Tous les hommes de la classe de mobilisation de 1870;

3° Tous les hommes de la classe de mobilisation de 1869.

Chronique du Sport

Concours hippique international

Hier, dimanche sur la piste du parc de Bellevue et en lieu le huitième concours hippique organisé par le club hippique de Roubaix.

Bien avant deux heures, les tribunes et la plaine se garnissent de spectateurs; les riches toilettes de dames émaillent de leurs notes claires et gaies, les sombres costumes masculins.

Le temps est beau et la journée promet d'être splendide, les engagements étant nombreux.

A deux heures, le jury composé de MM. Boussel, président, Tersyn, Mérant, Bertin de Vatry, de Lannoy, de Lesquen prend place dans la tribune qui lui est réservée et la Grande Fanfare de Roubaix, par un morceau fort bien exécuté fait l'ouverture du concours.

Nous avons d'abord le concours de classes divisé en deux catégories.

Première catégorie: chevaux de pur sang et demi-sang.

1er prix, 250 fr., Gonzée, 6 ans, jument alezane à M. Bulliard. — 2e, 200 fr., Gigolette, 9 ans, jument alezane appartenant à M. A. Hochart; 3e, 150 fr., Pripon, cheval bai à M. Prin; 4e, 100 fr., Lontine, 5 ans, jument baie de race de pur sang; 5e, 100 fr., Vif-Argent, 5 ans, cheval alezan à M. A. de Wazière. — 6e, 100 fr., Polloyon, cheval alezan, à M. A. Hochard.

Deuxième catégorie, chevaux de trait.

1er prix, 250 fr., Cocquerel, cheval gris à M. Le Gentil. — 2e, 200 fr., Germoise, cheval gris à M. A. de Wazière — 3e, 150 fr., Syrtos, jument grise à M. J. Ruptin — 4e, 100 fr., Brilliant, cheval bai à M. Fleyet — 5e, 100 fr., Clarinette, jument grise à M. Ruptin — 6e, 100 fr., Pharaon, cheval gris à M. Bouchez — 7e, frais de ruban, Loup-Gris, cheval gris à M. de Wazière — 8e, frais de ruban, Gamin, cheval bai à M. Fièvet — 9e, frais de ruban, Cadet, cheval noir à M. Matrecaux — 10e, frais de ruban, Coquet, cheval alezan à M. Bulliard.

A quatre heures a lieu le concours d'équipages et chevaux de matrices.

Nous avons vu très remarquer et tous les équipages propres et conduits d'une façon admirable.

1er prix 200 francs et 15 fr. à l'écurie. Le major cheval roan à M. E. Blanchard.

2me, Médaille de vermeil et 10 fr. à l'écurie; Sunday, à M. Ed. Tennyck.

3me, Médaille en argent et 10 fr. à l'écurie. Lisole, cheval alezan à M. Albert Pollet.

4e, médaille en argent et 10 fr. à l'écurie. Hilpret, cheval bais à M. Prosper Dercot.

3e prix, Gamin, cheval bai à M. Alexandre Vinchon. — 4e, Lynoy, isabelle, à M. J. de Bien — 7e prix, cheval noir à M. J. Dassonville — 8e cheval bai à M. J. de Bien — 9e Suzette, jument grise à M. J. Guermonprez.

L'équipage de M. Ribaucourt a été fort remarqué et M. Ribaucourt fort applaudi pour la façon gracieuse et savante avec laquelle il conduit son équipage.

A cinq heures 1/2, après quelques instants de repos, nous avons la course au galop avec sauts d'obstacles. Sparkling, Suptis et Cérès, sortent la tête et le mur à 0,80 de hauteur, les autres à 1 mètre.

Cette course captive absolument l'assistance de nombreux bravos encouragent les cavaliers qui conduisent avec correction. MM. Ribaucourt, J de Bien, E. Jonville, C. Fauville et Dorchies se tout remarquer par leur adresse et leur talent de cavaliers.

1er prix, Ma cousine, monté par C. Fauville. 2e, Lord Harry, monté par M. Ribaucourt 3me, Suptis, monté par E. Carvois. 4me, Hiéroux, monté par G. Goulier. 5me, Sans-Culotte, monté par M. Dorchies. 6me, Mon co-sin, monté par Dorchies. 7me, Sparkling, mon à par J. de Bien. 8me, Cérès, monté par E. Jouville. 9me, Hrowdelle, monté par Ed. Fièvet. 10me, As-tu-vu?, monté par C. Fauville.

A six heures, la première journée du concours était terminée et alors commence sur le boulevard de Paris, le longchamps des voitures.

En somme excellente journée, beau temps, beaucoup de monde et aucun accident.

Nous recevons les dépêches suivantes relatives à la course cycliste de vingt-quatre heures qui a lieu à Paris au Bal-d'Or,

Minuit : Huret premier, Lucas second avec cinq kilomètres de retard, Williams troisième, Stéphane et Lioton ne sont pas partis.

Au bout de la seizième heure les résultats sont les suivants :

Huret premier ayant parcouru 515 kilomètres. Meyer second, ayant parcouru 508 kilomètres, Lucas arrêté.

Chronique Régionale

NOS REPRESENTANTS

Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais dans les scrutins suivants :

1° Sur la priorité de l'ordre du jour de M. Millerand, affirmant le vote de la Chambre de ne pas voté sans les garanties d'intérêt :

Ont voté *pour* : MM. Basly, Defontaine, Guesde, Lamendin.

Ont voté *contre* : MM. Adam, Boudenoot, Carpentier-Ruisbourg, Coget, Dron, Graux, Evrard Eliez, Fanien, Hayez, général Jung, Le Gavrian, Lepez, Loyer, Michau, Pierre Legrand, Ribot, Rose, Sirot-Mailles, Taillandier, Well-Mailles, Dussaussoy, Guillemin.

Se sont abstenus : MM. Cochin, Jonnart, Trébil, Lemire, de Montalembert.

Absent par congé : M. Dubois.

La Chambre des députés n'a pas adopté.

2° Sur l'ordre du jour de M. Bourgeois, approuvant les déclarations et l'attitude du gouvernement :

Ont voté *pour* : MM. Boudenoot, Carpentier-Ruisbourg, Coget, Dron, Evrard Eliez, Fanien, Graux, Hayez, général Jung, Lepez, Michau, Pierre Legrand, Ribot, Rose, Sirot-Mailles, Well-Mailles.

N'ont pas pris part au vote : MM. Adam, Basly, Cochin, Defonta ne, Dussaussoy, Guesde, Jonnart, Lamendin, Le Gavrian, abbé Lemire, Loyer, de Montalembert, Pichon, des Rotours, Taillandier.

Sont en congé : M. Dubois.

La Chambre a adopté.

Le Centenaire de la reprise du Quesnoy sur les Autrichiens par les Français en 1794.

Le Conseil municipal ayant décidé en principe de fêter le Centenaire de la reprise de la Ville du Quesnoy sur les Autrichiens par les Français en 1794, toutes les Sociétés de la ville et de nombreux citoyens se sont réunis en la Mairie le 18 juin 1894 et ont des grêl 20 membres devant composer les six commissions partielles correspondant aux six groupes prise pays de la fête historique.

A la suite de cette réunion la commission plénière s'est réunie à l'effet de désigner son président ; ses commissions partielles ou groupes ; un vice-président ; un directeur et un secrétaire par chaque groupe.

Ont été élus :

M. Gorisse, maire, président d'honneur;

M. Albert Hautpoul, président du comité organisateur;

M. Leroy, secrétaire général;

Vice-présidents : Du 1er groupe, M. Ach. Carlier;

Du 2e groupe : MM. Carlos Lefebvre et Lambour;

Du 3e groupe : M. Jules Dufour;

Du 4e groupe : M. Auguste Dugimont;

Du 5e groupe : M. Sécourt;

Du 6e groupe : MM. Albert Carlier et Octave Blanchard;

Commission spéciale de la presse : Vice-président : M. Delmalle; membres : MM. Loys et Charles Moreau;

Les vice-présidents s'étant ensuite assemblés ont procédé ainsi qu'il suit à la formation des commissions :

Commissions : 1er groupe, MM. Bailleul, Hinault, Longupée, Leclercq, Hinault et Lainsitz;

2e groupe : MM. Hurion, Trepponiers, Bouvet et Tassieux;

3e groupe : MM. Dramez, Bottin, Hays, Legrand, Demoulin et Mouzeau;

4e groupe : MM. Dusart, Farbu, Carlier, Bouvart et Lays;

5e groupe : MM. Lesne, Rousse, Laborde, Pelzer et Bocquet;

6e groupe : MM. Delbreuve, Crupet, Brasseur, Dariès, Blanchard, M. Dufour, Bienaise Hourdeau, Lemoine, Martin, Bertrand, Moreau et Renard.

Palmes académiques

M. Delgi nque, conseiller municipal à Arras, président de la Société des Carabiniers d'Artois est nommé officier d'académie.

L'Ecole d'Agriculture de Douai

La Ministre de l'Agriculture vient d'adjoindre à l'école d'Agriculture de Douai, la Industrie agricole de Douai à partir de la rentrée prochaine. d'un cours spécial d'appuyés des conditions contributeurs.

Nouvelles officielles

Armée active. — Artillerie. — M. Pepre, sous-lieutenant à la 5e compagnie d'ouvriers, a été classé au 33 régiment, 1re batterie.

Chronique Locale

ROUBAIX

Conflit à propos d'école

A ncl que nous l avons annoncé hier dimanche, le réformatoin des électeurs, non de la fabrique de l'église protestante, comme nous l'avons écrit, mais du conseil presbytéral, et qui est la même chose, a eu lieu dimanche à 11 h. 1/2 ;le scrutin a été fermé à 2 heures. M. le pasteur Monod présidait, assisté de MM. Mimerel et Goffin.

Les 85 électeurs presbytéraux, 19 seulement ont pris part au vote, 33 n'ont pas approuvé le conseil presbytéral dans ses revendications à propos des écoles, rue Chanzy et 16 l'ont approuvé.

Les membres du conseil ont donc été en minorité et de par la volonté des électeurs, les terrains et les locaux de la rue Chanzy doivent rester affectés à l'enseignement dans les conditions imposées par le donateur.

Un vol de vin

Samedi vers 9 heures du soir les agents de service au poste de police du 3e arrondissement entendaient des cris de « au voleur ».

L'agent Lorthiois sortit aussitôt et aperçut une femme qui fuyait serrant un carton qu'elle déposa sur le sol dès qu'elle aperçut l'agent; celui-ci examina le panier qui contenait deux bouteilles de champagne et deux de vin blanc et apprit qu'elles avaient été volées chez M. Désiré Parent, 134, rue de Lannoy, par une nommée Joséphine Clabeau 24 ans, demeurant 127, rue de Lannoy; elle rendit à l'adresse ci-dessus mais il ne put rencontrer la voleuse.

— Vers dix heures du soir, Joséphine Clabeau, accompagnée de sa propriétaire, Mme Dion, se constituait prisonnière au poste du 3e arrondissement.

Mme Dion rapportait en même temps plusieurs bouteilles de vin ainsi que différents objets volés par Clabeau.

La voleuse a été écrouée.

Un incident comique aux halles

Dimanche matin vers dix heures, un rassemblement d'environ 500 personnes, s'était formé aux halles centrales autour d'une boutique de boucher.

Grand nombre de personnes s'étaient installées sur les boutiques de marchands de légumes etc., au grand mécontentement des ces derniers, pour voir la scène intéressante qui se passait dans le bas et qui consistait tout simplement en une discussion entre un garçon boucher et une blanchisseuse; cette dernière réclamait au boucher la somme de 1 fr. 05 qu'il lui devait pour blanchissage; elle avait accompagné sa réclamation d'épithètes insultantes, ce qui avait occasionné le rassemblement.

Une contravention lui a été dressée.

Vol de cuir chez MM. Leconte et Desprès

Depuis quelque temps, MM. Leconte-Desprès s'aperçevaient de la disparition de courroies en cuir servant aux arbres de transmissions; le contre-maître interrogea son connaissant un ouvrier nommé Constant Callens d'être l'auteur du vol.

En effet, dimanche matin, comme Callens sortait de l'atelier, des agents de sûreté l'arrêtèrent et il fut trouvé porteur de courroies d'une longueur de 20 m.

Callens fut conduit au dépôt du 1er arrondissement où, après un interrogatoire de M. Broigne, il fut transféré au dépôt de sûreté.

Revue des pompiers

Hier matin à huit heures, a eu lieu dans la cour de l'Hôtel des pompiers, la revue complète des hommes du corps.

M. Hubert, commandant, assisté de MM. Castel, capitaine, Acaput, lieutenant ingénieur, Tilet, lieutenant, Roupin et Louis Lannoy, sous-lieutenants, a examiné minutieusement l'état des armes, casques, uniformes, etc.

Il s'est montré surtout satisfait de la bonne tenue des pompiers et particulièrement des tambours et clairons.

Cette revue était passée en vue de la grande fête des pompiers qui aura lieu dimanche prochain.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Résultat du concours de St-Just organisé par la *société « l'Espoir »*, siège chez M. Vandenpunte, rue Montesquieu.

Lâcher à 6 heures 22 matin, vent sud, beau temps. 1er prix, Bréhain, 8 heures 34,46. — 2e Choucrem. — 3e Lefebvre. — 4e Orgart, 5 pouces — 5e Duponchelle. — 6e Dumez, 6 pouces. — 7e Lethy, 1 p. — 8e Elie Calleau, 2 p. — 9e Varasse, 3 p. 10e Stoffin, 3 p. — 11. Gallmann, 3 p. — 12e Organt, 3 p. — 13e Cartier, 3 p. — 14e Allegaert 1 p. — 15e Dumez, 1 p. — 16e Sprlat, 2. — 17e Vanneroiste, 3 p. — 18e Willemsens, 2 p. 19e Lonchour. — 20e Stoffin, 1 p. —21e Verhain, 1 p. — 22e Renard — 23e Berbaken 1 p. — 24e Duponchelle. — 25e Ryssel nick 2 p. — 26e Vanneroiste, 1 p. — 27e Dumez, 1 p. — 28e Leduc. — 29e Grulois, 2 p. —30e Overgennoucl, 1 p. — 31e Wibaux — 32e Rickhaus. — 33e Bourgeois.

Concours de Chartres

organisé par les Nouveaux Amateurs », chez M. Merckx, rue St-Amand.

Beau temps, vent ouest.

1er et 2e prix Salembier 4 p. — 3e Leclercq 4 p — 4e Vanhoyn hon eur — 5e Salembier 6 p — 6e Legrand 3 p — 7e Parent 4 p — 8e Debayle 6 p — 9e Briet 6 p — 10e Desmoulin 5 p — 11e Desmet honneur, 12 p. — Fourugain concours 2 p — Balher honneur — 14e Marey 3 p — 15e Monde 5 p — 16e Dubreuil 1 p. — 17e Grulois 2 p — 18e Lesges 3 p — 19e Marey 1 p — 20e Corbusier 1 p — 21e Legrand 2 p — 22e Watteau 4 p — 23e Oudart 3 p.

Melbrouck concours — 25 Legrand 2 p. — 26 Duhem 2 p. — 27 Salembier 6 p — 28 Ghesquière 3 p — 29 Vivrasse 2 p — 30 Dubreuil honneur — 31 Berlon concours — 32 Des emmes 2 p — 33 Pruvost concours — 34 Landam honneur — 35 Dubreuil 1 p — 36 Bouwyer 1 p — 37 Debrieu 2 p — 38 Fournier 1 p — 39 Marsenal 3 p — 40 Boda 1 p — 41 Bléchet 5 p — 42 Dubreuil 1 p — 43 Dubreuil 2 p — 44 Grulois 2 p — 45 Maeot 1 p — 46 Bréhain, honneur. — 47 Desmet 3 p — 48 Hermant 2 p — 49 Dubreuil 1 p — 50 Dutilleux 2 p — 51 Boghin concours — 52 Desmulier 1 p — 53 Dujardin 3 p — 54 Desobry honneur — 55 Rogeyer honneur — 56 Duppoteble 1 p.

***

Concours de Chaussify organisé par la *société les Tout-de-Suite*, chez M. Wayenne.

1er Aug. Lepers pp — 2e J. Duhamel ppp — 3e Cam. Jhardin pp — 4e G. Masure ppp — 5e Jhonnel pp — 6e J. Jch. Nicolas pp — 7e M. Marissal pppp — 8e Aug. Kruse pppp — 9e Vermeire.

10e Ch. Moreau, p — 11e. Ed. Dujardin, ppp — 12e Velasseau, p — 13e. Dépouse, p — 14e. Bell. Lepers p — 15e. Dujardin p — 16e et 17e. Bouillaud, pp — 18e. H. Morel. — 19e. E. Masse, p — 21e. Bryg, ppp — 22e. Aug. Lannier, ppp — 23e. Bléchet, pppp — 24e. Dujardin, pppp — 25e. Cambaut, p — 26e. Bassemon, ppp.

27e Vielcr Bayt 1 p — 28e Masure 2 p — 29e. Louis Boeyn 3 p — 30e D. Dujardin 2 p — 31e Vendin Pelon 1 p — 32e Carlier — 33e Nou ill 2 p — 34e J. Masure 3 p — 35e Monchaux — 36e Mayeul 3 p — 37e Mayeul 2 p — 38e Masure 3 p — 39e Masure 2 p — 40e Dumortier 3 p — 41e Dujardin 2 p — 42e Dujardin 1 p — 43e Dujardin 2 p — 44e Dujardin 1 p — 45e Dujardin 2 p — 46e Dujardin 1 p — 47e Dubrayna 1 p — 48e Dessoussaux 1 p — 49e Loufad 2 p — 50e Tamery — 51e Desfontaines 3 p — 52e Dujardin 2 p — 53e Fm. Wearts 3 p | 54e Edg. Pe ll — 55e Nyjnck 1 p — 56e J. Rabaut 3 p — 57e P. Vanneele 1 p — 58e Holmert 3 p, o — 59e Dandoyte 3 p — 60e Louis Magnet 3 p, 1 — 61e Aug. Wattine, o, o, o, 1 p, hors concours.

Photographie artistique Victor HERMANT
165, GRANDE-RUE, ROUBAIX
PREMIÈRES COMMUNIONS
portraits émaillés et bombés pour 5 francs
à partir de 6 fr. 50 la douzaine, avec preuves
Portraits de luxe et cha » 3 et 4 francs.
la douzaine avec plaint 776

TOURCOING

Importante capture

Les agents de sûreté ont arrêté hier après-midi, la nommé Lamouche Gaston, 30 ans, accordeur de pianos, demeurant à Lille, en vertu d'un mandat d'arrêt émanant de M. Vitry, juge d'instruction.

Cet individu, d'origine belge, a commis à Lille de nombreuses escroqueries et abus de confiance et c'est pour ces délits qu'il est recherché. Il a été découvert au violon et sera transféré à Lille ce matin et mis à la disposition du parquet.

Une maison de recel à la frontière

Nous avons relaté en son temps, l'arrestation du sieur Yvon Vanhoutte, pour de nombreux vols de lapins commis par lui de complicité avec plusieurs individus. Traduit devant le tribunal correctionnel de Lille, Vanhoutte fut condamné à huit mois de prison, et « tancé » en ce moment détenu à la maison d'arrêt de Lille.

Nous rappelons ces faits, car c'est en son absence *forcée* qu'une perquisition a été opérée hier à son domicile, situé à l'extrême frontière, au hameau de « Rouche » par M. Lenoble, commissaire de police accompagné des agents de sûreté Debulque et Lescafette, en vertu d'une commission rogatoire émanant du parquet de Courtrai.

Cette perquisition a été demandée par le parquet à la suite des vols commis à Mouscron il y a quelque temps.

On a trouvé dans cette maison une quantité considérable de marchandises volées, telles que ombrelles, parapluies, cannes, jupons, chemises, serviettes, tabliers, bretelles, portemonnaies, épingles de cravates, broches, chaînes, savons, flacons d'eau de toilette, etc, etc.

Tous les objets trouvés ont été saisis et apportés au commissariat central.

La maison de Vanhoutte, comme nous le disions plus haut, est située à la frontière et pour dire à cheval sur les deux territoires. Elle sert de maison de dépôt pour les voleurs qui vont porter les marchandises qu'ils dérobent, afin de les mettre en sûreté et est aussi le refuge du voleur qui poursuivant dans les environs de la frontière.

Police des cabarets

Dans la nuit de samedi à dimanche, les brigades d'agents en patrouille ont relevé plusieurs contraventions à la charge de cabaretiers et de consommateurs qui avaient complètement oublié l'heure de la retraite. Parmi les contrevenants se trouvent un cabaretier de la rue de Tourcoing, M. L..., un autre de la rue du sentier M. D... et 6 consommateurs.

Plaintes

Mme Joséphine Masurel, femme Castel, cabaretière rue St-Louis, a porté plainte contre un sien gendre, demeurant même rue, qui l'injure journellement et profère des menaces de tout brûler dans son établissement.

M. Antoine Fayos, 30 ans, rue des Trois-Pierres, a déclaré au bureau de police que sa femme a été l'objet de voies de fait de la part d'une voisine, la femme A...

Contraventions

Des contraventions ont été dressées à la charge des nommés Oscar C..., 18 ans, frauduer à la Croix-Rouge, pour passage sur un terrain ensemencé. Une bande de jeunes de 9 à 11 ans, du quartier de Phalempin, ont été pour le même motif l'objet de contraventions. Henri V..., 21 ans, manœuvre de maçon au Pont-Rompu, pour tapage injurieux et scandaleux. Blanche M..., 20 ans et Philomène D..., 42 ans, violences légères et réciproques. Jules V..., tenturier, aux Hautes-Voies, pour violences légères.

Expulsés

Un convoi de 19 expulsés, dont deux femmes, a été dirigé hier sur la frontière par les soins de la gendarmerie. Dans ce nombre se trouvaient deux individus expulsés du territoire par arrêté ministériel, car ils étaient réputés comme anarchistes. Ce sont les nommés : François Scarpereel, 20 ans, débourseur et Octave Seigneur, 23 ans, né à Renaix (Belgique), sellier, ayant tous deux leur domicile à Roubaix.

Les autres sortisent des prisons de Lille, Béthune, Valenciennes, Amiens, Mondidier et Meaux, où ils avaient été enfermés pour escroqueries, outrage public à la pudeur, vols et vagabondage.

Extradés

Les gendarmes de Tourcoing ont remis, hier après-midi, entre les mains de leurs collègues de Mouscron, le nommé Marie-Constance Charneux, 36 ans, condamné par défaut à six mois de prison pour excitation de mineurs à la débauche et poursuivie en outre pour coups et blessures.

Cette femme sortait de la prison de Lille et a demandé à être remise aux autorités du son pays, sans attendre l'accomplissement des formalités d'extradition.

LILLE
FASTES
DE
WAZEMMES
LA MATINÉE

Toute la matinée le temps est resté sombre, inspirant de vives inquiétudes aux organisateurs de la cavalcade qui ont mis tant d'ardeur de soins à la bien préparer.

Quand on sait que les Wazemmes Lier se sont brillants d'éclat sur les costumes multicolores et les paillettes d'or et d'argent et ce sera merveilleux.

Aurons-nous plus de chance que le 6 octobre 1893? telle est la question que l'on se pose partout et les regards anxieux dévisagent le ciel, tandis que les voyageurs du quatre et du huit heures manquent.

Dès la première heure, de nombreux trains supplémentaires déversent dans Lille des quantités de voyageurs venant de toutes les directions. Les campagnards arrivent par bande et traversent la ville en chantant, programme en main, vers les rues où le cortège doit passer, chaque fois qu'il prétend que les cidrots où ils supposent que la foule sera moins grande.

A onze heures l'animation augmente, de longues troupes de curieux remplissent les grandes artères, ils vont le nez en l'air, cherchant des yeux les plaques indicatrices des rues afin de s'orienter car et les lorsque ne se gênent point pour envoyer dans une direction opposée les étrangers qui demandent une indication les paysans sont défiants et ne s'en rapportent qu'à eux du soin de leur itinéraire.

Les derniers préparatifs

De ci, de là, en arpentant les rues qui avoisinent le quartier de Wazemmes, on voit poindre aux fenêtres une tête de perruque blonde, tel autre aperçoit l'habit d'un mousquetaire dont la bourgeoise met la dernière main aux dentelles, plus on approche de Wazemmes, plus des derniers préparatifs se répètent fréquemment.

Nous voici place de la République : devant nos yeux étonnés se déroule la rue Léon Gambetta ; à toutes les fenêtres on voit des drapeaux.

Les cordons de verres de couleurs, les balons et lanternes vénitiennes mêlent leurs nuances au drapeau tricolore qui claque joyeusement au vent.

Signalons aussi les armes de *Wazemmes* qui presque partout avoisinent les couleurs nationales. Cette rue présente vraiment un aspect féerique, jamais nous n'en avons vu de si pavoisée.

Et ce n'est point une exception; partout nous rencontrons le même empressement à décorer les habitations, il nous faudrait, pour être juste, citer toutes les rues qui ont droit aux éloges. Cette énumération, faite de place, ne nous est pas permise, mais nous adressons les félicitations aux habitants de Wazemmes pour le bon goût et le zèle qu'ils ont apportés à la décoration de leurs maisons.

LE CORTÈGE

Place de Tourcoing

A midi et demi, nous rencontrons des personnages historiques qui se dirigent vers le boulevard Vauban où se forme le cortège.

C'est ici que le spectacle est vraiment attrayant et unique dans son genre. Des Romains, des Gaulois, des Francs, des Sarrasins Espagnols, Flamands, se coudoient, se sourient à mais. Des guerriers de tous les temps et de tous les âges fraternisent. La franée, la lance, les épées à deux mains, les massues colossales, les écouvons bouchers, les bannières, oriflammes, étendards, forment un coup d'œil absolument merveilleux dans leur fouillis indescriptible et donnent une saveur particulière à cette reconstitution du passé.

Voici Clotaire que salue Chaïn le Téméraire, Jeanne d'Arc passe au milieu de pages qui la regardent curieusement, bientôt Dagobert, Lahire, Xaintrailles, Lancelot en guerre barnachés, rejoignent le Pucelle, et ce n'est, pendant une demi-heure, qu'une confusion de vêtements et d'armes de tous les époques.

Mais peu à peu les Mousquetaires, les seigneurs de haute lignée et autres, les hommes du peuple, les archers, tambours, fifres, belles dames et gentes demoiselles se réunissent chacun se rend à la place qu'il occupera au sein du cortège s'ébranle à 2 h. 3/4.

Première époque

Premiers siècles

Le premier groupe représente Wazemmes au temps de l'occupation romaine. Des romains sonnant de la trompette, des aux sons étranges mais par désagréables, précèdent les guerriers de la légion romaine, général en tête, puis arrivent les plaidoyers et terminant l'époque, un proconsul couronné de lauriers s'avance sur un char de triomphe.

Les chefs de ce groupe sont MM. Berard-Wallaert et Carrez-Delescourt.

Deuxième époque

Septième siècle

En tête de ce groupe s'avancent à cheval Salvaert, comte de Dijon et son épouse Ermengarde que leurs sujets contraint de force à fuir et qui se réfugient en Angleterre.

Voici le *chariot primit